

Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille dix-huit, le mercredi dix-sept octobre, à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre GROLHIER, Président, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle du CIAS de Brantôme, sur la convocation qui leur a été adressée le lundi premier octobre par le Président du Syndicat Mixte.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le conseil a de nouveau été convoqué le **mercredi dix-sept octobre à dix-neuf heures**, le conseil pouvant valablement délibérer à cette occasion sans conditions de quorum.

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 14

Étaient présents :

Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 17 octobre 2018					
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Procuration à...	Suppléé par...
AUGEIX	Michel	x			
BERNARD	Francine	x			
BOUCHAUD	Guy		x		
BOYER	Jean-Jacques	x			
BUFFAT	Marc	x			
CHAPUIS	Bruno				
CLUGNAC	Emmanuel	x			
COUTURIER	Pierre-Yves				
COUVY	Jean-Paul	x			
DAGNAUD	Françoise	x			
FAURE	Michèle		x		
GENDREAU	Jean-Jacques				
GOURSOLLE	Corinne				
GROLHIER	Jean-Pierre	x			
GUIGNE	Pierre				
HYVOZ	Isabelle		x		
JUGE	Jean-Claude	x			
LACHAUD	Patrick				
LALANNE	Jean	x			
LAMONERIE	Bruno				
LAPEYRE	Jean-Marie				Nadine HERMAN
MARTINOT	Claude	x			
MAURUSSANE	Annick		x		
MECHINEAU	Pascal	x			
NADAL	Jeannik				
OUISTE	Alain	x			
SAVOYE	Gérard				
TRICOIRE	Alain				
VIROULET	Pierrot				
		13	4	0	1

Philippe BANCHIERI, suppléant est excusé

Secrétaire de séance : Claude MARTINOT

Objet : Décision modificative budgétaire n° 2

AR PREFECTURE

024-200068260-20181017-20181017_20-DE
Regu le 18/10/2018

Monsieur Jean-Pierre GROLHIER, Président, indique que les montants relatifs aux charges de personnel doivent être réévalués de 1 780 euros et ceux relatifs aux charges générales diminués d'autant.

Il faut donc procéder à la modification suivante :

Désignation	Dépenses	Recettes	Ancien montant	Montant suite à modification
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre 011 - Charges à caractère général	-1780 €		31 300 €	29 520 €
compte 6182 documentation	-400 €		500 €	100 €
compte 6231 annonces et insertions	-380 €		2 000 €	1 620 €
Compte 6247 transports collectifs	-500 €		1 500 €	1 000 €
compte 6251 voyages et déplacements	-500 €		2 500 €	2 000 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	+1780 €		47 200 €	48 980 €
6336 cotisations cnfpt cdg	+ 100 €		340 €	440 €
6451 Urssaf	+ 544 €		3 656 €	4 200 €
6453 Caisses de retraite	+ 1 136 €		7 564 €	8 700 €
TOTAL	0 €			

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical approuve cette décision modificative.



Le Président,
Jean-Pierre GROLHIER

Fait et délibéré, les jour mois lieu et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture

Pour copie conforme,

Publié et Affiché le

AR PREFECTURE

024-200068260-20181017-20181017_20-DE
Regu le 18/10/2018